



RESEAUX THEMATIQUES FRENCH TECH

Processus de candidature

1. MODALITÉS DE DÉPÔT DU PROJET

L'appel à candidatures « Réseaux thématiques French Tech » est ouvert jusqu'au **11 avril 2016 minuit**. Les candidatures pourront être envoyées durant toute la période de candidature. Les résultats seront annoncés avant la fin du 1er semestre 2016.

La soumission des projets se fait par email à : jean-romain.micol@finances.gouv.fr

2. UN INTERLOCUTEUR DEDIE

Les porteurs du projet peuvent s'adresser à **Jean-Romain Micol** de la Mission French Tech, en charge des Métropoles French Tech et du Pass French Tech.

Vous pouvez le contacter : jean-romain.micol@finances.gouv.fr

Vous pouvez à tout moment prendre contact avec lui si vous avez des questions dans le cadre de la constitution du dossier. Sur certains aspects sectoriels, les bureaux concernés de la Direction Générale des Entreprises pourront également apporter leur expertise.

3. APPRECIATION DU PROJET

L'Etat réalisera une présélection des projets sur la base des critères d'évaluation du cahier des charges. Si le projet est présélectionné, l'équipe porteuse viendra présenter ce dernier au Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique.

La décision finale de validation du projet sera annoncée par les ministres en charge de l'économie, de l'industrie et du numérique.

4. SUIVI DU PROJET

Un suivi annuel, à minima, de l'état d'avancement de la feuille de route sera réalisé par le correspondant sectoriel de la Direction Générale des Entreprises en charge du dossier. Au bout de 2 ans, une évaluation des performances du territoire sera réalisée sur la base d'un tableau de bord d'indicateurs.

Cette procédure d'évaluation peut donner lieu à deux types de décisions :

- renouvellement du statut membre d'un réseau thématique. Un nouveau plan de développement opérationnel devra être proposé pour renouveler sa participation en tant que membre du réseau thématique ;
- non-renouvellement du statut membre d'un réseau thématique. Ce non-renouvellement peut en particulier intervenir pour non-respect des engagements pris.

RESUME DES ETAPES DE LA CONSTITUTION D'UN RESEAU THEMATIQUE

- 1.** dépôt des candidatures et sélection des réseaux thématiques retenus.
- 2.** annonce des dossiers retenus et des réseaux thématiques créés. L'Etat pourra éventuellement réaliser un regroupement de thématiques, selon les thématiques issues des projets.
- 3.** réunion de lancement du réseau thématique avec tous les membres et élection du secrétaire national.
- 4.** publication de la feuille de route du réseau thématique.
- 5.** évaluation annuelle des performances et de l'impact du réseau thématique.
- 6.** après 2 ans, bilan du réseau thématique. L'Etat pourra renouveler l'appel à candidatures pour élargir le réseau à d'autres territoires candidats ou pour la constitution d'autres réseaux thématiques ; et si un réseau thématique existant n'est pas à la hauteur des performances attendues décider de ne pas renouveler ce dernier.